



Accord sur la Conservation  
des Albatros et des Pétrels

**Dixième réunion du Comité consultatif**  
*Wellington, Nouvelle-Zélande, 11 – 15 septembre 2017*

**Projet de rapport du Comité consultatif à la  
sixième Réunion des Parties**

***Président du Comité consultatif, Vice-président***

**RESUME**

Le présent rapport à la sixième Réunion des Parties a été rédigé en tant que document préliminaire par le Président et le Vice-président du Comité consultatif avec le concours du Secrétariat de l'Accord. La version finale de ce rapport sera rédigée après la clôture de la dixième réunion du Comité consultatif, afin qu'y soient intégrées les observations du Comité consultatif ainsi que les mesures et les décisions prises durant la réunion. Le Comité consultatif et ses Groupes de travail ont fait d'excellents progrès au cours de la dernière période triennale. L'Accord fournit des conseils autorisés aux Parties, aux États de l'aire de répartition et à de nombreuses organisations concernant les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux menaces, tant maritimes que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site internet de l'ACAP, et comprend, entre autres, les lignes directrices en matière de conservation pour l'éradication des prédateurs, ainsi que pour la biosécurité et la quarantaine ; des conseils sur les bonnes pratiques pour les mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières et chalutières ; des fiches d'information sur l'atténuation élaborées en collaboration avec BirdLife International ; le guide de retrait d'hameçons ; et la revue sur les maladies et les pathogènes.

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêches responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées par la capture accessoire d'oiseaux de mer. L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille. À cet égard, il convient d'élaborer une méthodologie adéquate concernant l'utilisation de ces données. Une des difficultés majeures rencontrées au cours de la période triennale écoulée et qui continuera à constituer un défi pendant la prochaine période est l'asymétrie entre la taille et la complexité croissantes du programme de l'Accord et l'augmentation des capacités. La charge de travail accrue pourrait être allégée grâce à l'intégration ou au recrutement de nouvelles personnes pour mener des actions spécifiques.

## RECOMMANDATION

Le Comité consultatif et les Groupes de travail sont appelés à présenter leurs observations concernant le rapport du Comité consultatif à la sixième Réunion des Parties et à proposer des modifications.

### 1. INTRODUCTION

Le présent projet de rapport suit la structure convenue durant la première session de la Réunion des Parties (RdP1, [Résolution 1.5](#), Annexe 1) et a été élaboré par le Président et le Vice-président du Comité consultatif avec l'appui du Secrétariat de l'Accord. La version finale de ce rapport à la RdP6 sera rédigée après la clôture de la dixième réunion du Comité consultatif (CC10), afin qu'y soient intégrées les observations du Comité consultatif ainsi que les mesures et les décisions prises durant la réunion. Le document sera distribué aux membres du Comité consultatif en période d'intersessions afin qu'ils puissent l'examiner et l'adopter avant la tenue de la RdP6.

#### 1.1 Création du Comité

Le Comité a été établi lors de la première session de la Réunion des Parties qui s'est tenue à Hobart, en Australie, du 10 au 12 novembre 2004.

#### 1.2 Élection et désignation des membres du Comité consultatif

Les mandats de tous les membres du Comité consultatif ont pris fin lors du CC9. Par conséquent, des élections ont dû être organisées afin de pourvoir ces postes. M. Nathan Walker (Nouvelle-Zélande) a été élu Président, et Mme Tatiana Neves (Brésil) a été élue Vice-présidente du Comité consultatif.

Le Dr Anton Wolfaardt (R.-U.) a été réélu président, le Dr Igor Debski (Nouvelle-Zélande) a été réélu vice-président et M. Sebastian Jimenez (Uruguay) a été élu vice-président du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux de mer.

Le Dr Richard Phillips (R.-U.) et le Dr Rosemary Gales (Australie) ont été réélus coprésidents du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation. Le Dr Flavio Quintana (Argentine) a été réélu vice-président du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation et Mme Patrícia Serafini (Brésil) a été élue vice-présidente.

M. Mark Tasker (R.-U.) a été élu président du Groupe de travail sur la taxonomie. Le Dr Mike Double (Australie) a été élu au poste de vice-président du Groupe de travail sur la taxonomie.

#### 1.3 Membres, suppléants, observateurs et experts

Les listes des membres, suppléants, observateurs et experts du Comité consultatif présents à chaque réunion du Comité durant la période triennale sont disponibles en Annexe 1 des rapports du CC9 et du CC10.

## **1.4 Réexamen du Règlement intérieur**

Le Comité a élaboré son Règlement intérieur (RI) lors du CC1 et l'a réexaminé lors des réunions suivantes. Le RI du CC a été modifié pour la dernière fois lors du CC6 (Guayaquil, Équateur, du 29 août au 2 septembre 2011). Lors du CC8 et du CC9, le Comité consultatif a poursuivi les discussions à propos de l'amendement de la Règle 20. Aucun consensus n'a été atteint sur les modifications au Règlement intérieur du CC, c'est donc le RI actuel qui a été adopté pour les réunions.

[Mise à jour si nouveaux documents ou débats au CC10]

## **1.5 Réunions et autres correspondances depuis la RdP5**

Après la RdP5, le CC s'est réuni officiellement pour sa neuvième réunion (CC9) à La Serena, au Chili, du 9 au 13 mai 2016 et pour sa dixième réunion (CC10) à Wellington, en Nouvelle-Zélande, du 11 au 15 septembre 2017. Ces deux réunions (CC9 et CC10) ont été précédées par des réunions du Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC3 et GTSPC4) et du Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux marins (GTCA7 et GTCA8).

La correspondance officielle et non officielle liée à la mise en œuvre du programme de travail du Comité consultatif a été considérable. Des responsables du Comité consultatif (Président et Vice-président, présidents des Groupes de travail) et le Secrétaire exécutif se sont régulièrement réunis de façon informelle pour coordonner les activités intersessions du Comité consultatif.

## **2. VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS ET DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF**

### **2.1 Activités du Président**

#### *2.1.1 Recrutement*

Aucune activité de recrutement n'a été entreprise durant la période couverte par le présent rapport.

#### *2.1.2 Budgets*

Le Président a été consulté à plusieurs reprises par le Secrétariat au sujet de questions concernant la gestion du budget de l'Accord. Dans tous les cas, un accord a été trouvé.

#### *2.1.3 Consultations avec le Secrétariat de l'Accord*

Le Président a entretenu une correspondance considérable avec le Secrétariat (courriers électroniques quotidiens et conversations téléphoniques au moins une fois par semaine) et, moins fréquemment, avec d'autres destinataires. Le Vice-président a également entretenu une correspondance régulière avec les responsables du CC et le Secrétariat.

#### *2.1.4 Autres activités*

Le Président, le Vice-président et d'autres responsables du CC ont représenté l'Accord à diverses réunions d'Organisations régionales de gestion des pêches, ainsi qu'à d'autres conférences et réunions internationales pertinentes.

## 2.2 État d'avancement des mesures prises au titre de l'Article IX de l'Accord

### 2.2.1 Formulation d'avis scientifiques, techniques et autres

Un résumé des progrès accomplis par rapport au Programme de travail pour la période 2016-2018 ([Résolution 5.4](#)) figure dans l'**ANNEXE 1** [À INCLURE APRÈS LE CC10]. Il convient de noter que le programme de travail s'est considérablement élargi lors du CC9 et du CC10 et que de nouvelles tâches y ont été ajoutées afin de tenir compte des travaux mis en chantier par le Comité consultatif au cours de cette période. Le Programme de travail figurant à l'**ANNEXE 1** reflète ces changements.

Ce document a également été utilisé comme base pour l'élaboration du Programme de travail du Comité consultatif pour la période triennale 2019-2021, qui sera approuvé lors du CC10 avant d'être soumis à la RdP6 pour examen et approbation définitive.

Les avis scientifiques et techniques formulés par le Comité consultatif sont fondés en grande partie sur l'apport de ses Groupes de travail :

- Le Groupe de travail sur le statut des populations et de la conservation (GTSPC) s'occupe des menaces terrestres et du statut de conservation des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.
- Le Groupe de travail sur la capture accessoire des oiseaux marins (GTCA) s'occupe des menaces maritimes qui pèsent sur les espèces de l'ACAP.
- Le groupe de travail sur la Taxonomie (GTT) examine le statut taxonomique des taxons inscrits à l'Annexe 1 de l'Accord.

Le Comité consultatif et ses Groupes de travail ont fait d'excellents progrès au cours de la dernière période triennale. Les principales réalisations depuis la RdP5 sont résumées ci-dessous : [MISE À JOUR DES RÉSULTATS APRÈS LE CC10] :

- L'expansion continue de la [base de données](#) de l'ACAP afin de faciliter les travaux du Comité consultatif et de ses Groupes de travail.
- L'examen des paramètres démographiques actuels des espèces de l'ACAP.
- La poursuite de l'identification des lacunes principales dans les données de suivi.
- L'utilisation du cadre de hiérarchisation des priorités pour orienter les travaux de l'Accord.
- La poursuite de l'identification des indicateurs préliminaires de performance pour le renforcement de capacités, en sus des indicateurs pour la capture accessoire d'oiseaux marins et les menaces terrestres.
- L'examen en cours des [évaluations d'espèces](#) de l'ACAP et mise à jour.
- La mise en œuvre effective d'une stratégie pour entamer le dialogue avec les ORPG et contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de conservation s'appliquant aux espèces inscrites à l'ACAP.
- Des avis sur des mesures d'atténuation efficaces ont été améliorés et promus auprès des directeurs de pêcheries menant des activités de pêche résultant en un fort taux de mortalité accidentelle des espèces inscrites à l'Annexe 1 de l'Accord.
- Progrès accomplis par les ORPG concernées grâce à l'adoption de mesures de conservation des oiseaux de mer fondées sur les conseils relatifs aux bonnes pratiques de l'ACAP.

- La révision régulière des documents relatifs aux [bonnes pratiques pour l'atténuation de la capture accessoire d'oiseaux de mer](#) concernant les pêcheries palangrières et chalutières pélagiques et démersales.
- La révision régulière des [fiches d'information sur l'atténuation](#) élaborées par BirdLife International et l'ACAP à l'intention des gestionnaires de pêcheries pour aider à réduire la capture accessoire lors des opérations de pêches chalutières et palangrières. Les fiches d'informations sont disponibles en plusieurs langues sur le site internet de l'ACAP.
- Amélioration continue des [lignes directrices](#) sur la biosécurité, le recensement et l'éradication pour les sites de reproduction des oiseaux marins de l'ACAP et des guides sur le retrait d'hameçons et sur l'identification des captures accessoires d'oiseaux marins.
- Mise à jour de l'inventaire des maladies et des pathogènes touchant les albatros et les pétrels.
- Élaboration de lignes directrices sur les transferts d'espèces nichant en surface et dans les terriers.
- Examen des meilleures approches de coopération internationale pour la conservation du *Pterodroma* et d'autres espèces de petits pétrels nichant dans les terriers au cours d'un atelier tenu en marge du CC10.

#### *2.2.2 État d'avancement du texte de référence standard sur la taxonomie des espèces couvertes par l'Accord*

Aucune modification n'a été apportée à la taxonomie des espèces inscrites à l'Accord depuis le dernier rapport de la Réunion des Parties [À METTRE À JOUR APRÈS LE CC10].

#### *2.2.3 Recommandations concernant le Plan d'action et les recherches complémentaires*

Le Comité consultatif a élaboré un projet de Programme de travail pour la période triennale 2019-2021 et l'a soumis à la RdP6, sous le nom RdP6 Doc 00 [À METTRE À JOUR APRÈS LE CC10].

#### *2.2.4 Élaboration d'indicateurs visant à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation et le maintien d'un statut de conservation favorable pour les albatros et les pétrels*

La RdP5 a approuvé une liste de sites de reproduction et d'indicateurs de statuts et de tendances, ainsi que des indicateurs sur la disponibilité des données de suivi, et a pris acte des progrès relatifs aux indicateurs du GTCA. (voir [RdP5 Doc 20 Rev 1](#)). Après un débat approfondi lors du CC10, le Comité consultatif recommande à la RdP6 d'approuver l'utilisation des indicateurs de renforcement de capacité décrits dans l'Annexe [ ] du rapport final du CC10 [À COMPLÉTER APRÈS LE CC10].

#### *2.2.5 État d'avancement de la compilation d'informations en vertu de la section 5 du Plan d'action et identification des lacunes dans les connaissances*

Un rapport sur les progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'Accord, élaboré grâce au nouveau système de rapports en ligne, est fourni sous le titre de document **RdP6**

**Doc 00.** Les informations que les Parties sont appelées à fournir sont progressivement incluses dans les produits de l'Accord, notamment les évaluations des espèces et les rapports sur les captures accessoires, et appuieront grandement le travail du Comité consultatif au cours des prochaines années. [À COMPLÉTER APRÈS LE CC10].

#### 2.2.6 Autres activités

Les activités du Comité consultatif sont décrites dans les rapports susmentionnés et dans l'Annexe [ ] au présent rapport [À COMPLÉTER APRÈS LE CC10].

### 2.3 Réunions du Comité consultatif

Les rapports des [neuvième](#) et dixième réunions du Comité consultatif sont consultables sur le site internet de l'Accord. [Lien à fournir après le CC10]

## 3. CONCLUSIONS

### 3.1 Réalisations

L'Accord fournit des conseils autorisés aux Parties et à de nombreuses organisations concernant les mesures qui peuvent être prises pour répondre aux menaces, tant marines que terrestres, qui pèsent sur les albatros et les pétrels. Une grande partie de ces informations est facilement accessible sur le site internet de l'ACAP et comprend, entre autres, les lignes directrices sur la conception d'études des pétrels nichant dans des terriers ; les lignes directrices en matière de conservation pour l'éradication des prédateurs, ainsi que pour la biosécurité et la quarantaine ; les lignes directrices sur les transferts d'espèces ; des conseils sur les bonnes pratiques pour les mesures d'atténuation de la capture accessoire dans les pêcheries palangrières et chalutières (démersales et pélagiques) ; des fiches d'information sur l'atténuation élaborées en collaboration avec BirdLife International ; les guides sur l'identification des captures accessoires d'oiseaux marins et sur le retrait d'hameçons ; et la revue sur les maladies et les pathogènes.

La poursuite du développement de la base de données de l'ACAP et la mise en œuvre du système électronique de communication des rapports permettent aux Parties à l'ACAP et à d'autres utilisateurs d'accéder à des informations essentielles pour une mise en œuvre efficace du Plan d'action de l'Accord. À mesure que des données seront progressivement ajoutées à cette base de données, l'ACAP pourra procéder à une analyse détaillée de sa performance, et surtout, identifier les progrès accomplis et les besoins propres à différentes régions, ainsi qu'à des Parties particulières.

Une très grande proportion des mesures prévues pour la période triennale 2016-2018 a été réalisée. On s'attend à ce que le Comité consultatif et ses Groupes de travail continuent à effectuer de bons progrès. Parmi les résultats escomptés pour la prochaine période triennale, citons entre autres : (1) l'accès à de meilleures données communiquées par les Parties et d'autres gestionnaires de pêcheries sur leurs pêcheries et sur la capture accessoire d'oiseaux de mer, afin de permettre une meilleure évaluation du nombre de captures accessoires pour chaque espèce inscrite à l'ACAP ; (2) l'utilisation d'une suite d'indicateurs du succès de l'Accord ; (3) [À COMPLÉTER APRÈS LE CC10].

### **3.2 Difficultés rencontrées au cours de la dernière période triennale et défis pour la prochaine période**

Maintenant que des mesures d'atténuation efficaces ont été identifiées pour les principales activités de pêches responsables de prises accessoires d'espèces de l'ACAP, le défi consiste à faire en sorte que ces mesures d'atténuation soient appliquées dans les pêcheries concernées par la capture accessoire d'oiseaux de mer.

L'obtention des données de pêcheries nécessaires pour évaluer le niveau de mise en œuvre et d'efficacité de l'Accord, ainsi que pour améliorer notre compréhension et notre gestion de la capture accessoire d'oiseaux de mer constitue un autre défi de taille. À cet égard, il convient d'élaborer une méthodologie adéquate concernant l'utilisation de ces données.

Comme l'indiquait le dernier rapport du CC à la RdP ([RdP5 Doc 09](#)), une des difficultés majeures rencontrées au cours de la période triennale écoulée et qui continuera à être un défi pendant la prochaine période est l'asymétrie entre la taille et la complexité croissantes du programme de l'Accord et la croissance des capacités (tant en termes de fonds que de ressources humaines). Bien qu'il soit probable, compte tenu de la situation économique mondiale actuelle, que les ressources monétaires soient restreintes au cours de la prochaine période triennale, la charge de travail pourrait être allégée grâce à l'intégration ou au recrutement de nouvelles personnes pour assurer des actions spécifiques.

[MISE À JOUR AVEC LES RÉSULTATS DE L'ATELIER SUR LE PTERODROMA APRÈS LE CC10]

MISE À JOUR AVEC LES RÉSULTATS DES DISCUSSIONS SUR LES PROGRAMMES DE PETITES SUBVENTIONS ET DE DÉTACHEMENT APRÈS LE CC10]

Nous espérons que les recommandations contenues dans le présent document aideront la sixième Réunion des Parties à poursuivre les objectifs de l'ACAP et à servir l'ACAP/les Parties durant la prochaine période triennale.

## **4. RECOMMANDATIONS**

Les recommandations suivantes résultant de ce rapport sont présentées pour examen lors de la Réunion des Parties :

- Examiner et adopter le Programme de travail proposé au Comité consultatif pour la prochaine période triennale (voir CC10 Doc 17).
- Approuver l'utilisation des indicateurs de performance décrite dans l'Annexe [] du rapport du CC10.

[MISE À JOUR APRÈS le CC10]